



RAPPORT D'ACTIVITE

2016

Immeuble Axe Nord - 9-11, avenue Michelet
93400 - SAINT-OUEN

Tél. : 01 82 02 60 13

Port. 06 15 73 65 40

Fax : 09 74 44 55 06

Email : angvc@sfr.fr --- www.angvc.fr

Avant-propos

Deux avancées symboliques majeures

Il aura fallu attendre près de 48 ans pour voir l'abrogation de la loi du 3 janvier 1969 - qui avait abrogé alors les carnets anthropométriques de 1912 – instituant les titres de circulation et le rattachement administratif à une commune, en limitant les droits civiques et civils des « personnes sans domicile stable plus de six mois par an et ayant une activité ambulante », qui visait pour l'essentiel les Voyageurs en maintenant leur statut officiel de « sous citoyens ».

Nous ne pouvons que nous réjouir d'une telle nouvelle, tant nous l'avions réclamée depuis des années. Souvenez-vous notamment du cri d'alarme de « Georgette » en 2012, sous la forme d'une lettre ouverte maintes fois reprise par la presse qui appelait à une résistance passive contre les carnets ! Alors aujourd'hui, avec cette abrogation, une page est tournée et le Voyageur peut envisager un avenir pour éclairer le mot « égalité » et vivre enfin sans avoir à détenir et produire un « passeport intérieur » en tout lieu et toute circonstance. Plus qu'une mesure de justice, c'est une discrimination d'Etat qui a disparu. On peut donc penser que, même tardivement, les choses s'arrangent enfin et que les Voyageurs deviennent des citoyens « comme tout le monde ».

Cependant, dans les esprits et les faits, cela prendra sans doute encore plusieurs générations avant que l'habitat des Voyageurs soit reconnu comme logement, que les collectivités acceptent pleinement leur mode vie à titre permanent ou passager sur leurs territoires, que les jeunes puissent investir sans entraves les champs du savoir et accèdent utilement à des formations adaptées, que les compagnies d'assurances s'adaptent aux obligations réglementaires qui s'imposent à tout un chacun pour son logement et son véhicule, que les banques ne soient plus des forteresses imprenables pour accéder aux crédits....

L'autre bonne nouvelle est survenue le 29 octobre, jour où François HOLLANDE, le Président de la République, a reconnu à Montreuil-Bellay (49), à l'occasion de la commémoration nationale de l'internement des nomades et des tsiganes entre 1939 et 1946, la responsabilité historique de l'Etat français dans cette politique. Une émotion, un soulagement a envahi le cœur des derniers témoins de ces camps et de leurs familles... Encore une fois, cette parole était attendue depuis longtemps et l'ANGVC peut s'estimer fière d'avoir été au cœur de la pression exercée sur les pouvoirs publics, notamment avec son dernier courrier envoyé sur ce sujet au Président Hollande, pour voir aboutir une requête portée collectivement.

Les deux annonces sont indissociables. La seconde éclaire la première car c'est la mémoire partagée par la Nation qui fait sens au projet républicain du vivre ensemble. En cette fin d'année 2016, nous ne pouvons que nous réjouir que le compte à rebours du temps nécessaire au respect mutuel, chassant méfiance et préjugés entre Voyageurs et Gadje, ait enfin pu démarrer.

Cependant, continuons à rester vigilants car rien n'est fini. Soyons ravis de voir des symboles tomber, manifestons notre joie à la mesure de l'évènement, mais gardons à l'esprit que d'autres combats restent à mener. Ne lâchons rien...

LE FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

L'ANGVC est une association gérée par un Conseil d'administration dont les membres ont réélu le 22 mai 2016 **Nelly DEBART**, comme Présidente.

Celle-ci a exercé avec les membres du Bureau Christophe SAUVE, le Vice-président, Marguerite SCHIED, la Trésorière, et Sylvie DEBART, la Secrétaire, le contrôle et le suivi des actions et des activités, notamment auprès du Délégué Général.

L'Assemblée Générale - Le Conseil d'Administration - Le Bureau

Notre Assemblée Générale s'est tenue le 22 Mai 2016 aux Saintes-Maries-de-la-Mer. Cette assemblée a rassemblé 93 membres présents et représentés.

Outre l'approbation du rapport moral et du rapport financier (cf. comptes 2015 en annexe), la réflexion a porté notamment sur les effets de la fracture numérique sur les familles de Voyageurs à l'heure de la dématérialisation à marche forcée des démarches.

Les membres du Bureau de l'ANGVC se sont concertés et ont adopté en 2016, après une large concertation avec tout ou partie des administrateurs, plusieurs avis le 6 avril, le 8 juin et le 14 décembre respectivement relatifs à l'engagement d'un recours contre la coupure sans discernement des agents d'ERDF à Grisy-Suisnes (77) et la décision de refus d'abroger certaines dispositions illégales du règlement intérieur de l'aire d'accueil de Gouvieux (60) et de l'ensemble des aires de l'agglomération de Val Parisis (95).

Par ailleurs, pour compenser l'impossibilité physique et/ou pécuniaire de se réunir de façon plus fréquente, de nombreux et très réguliers contacts téléphoniques ont eu lieu tout au long de cette année entre la Présidente et les membres du Bureau, notamment avec le Vice-président, pour suivre de près l'activité de l'association. Cette concertation a été complétée par les informations fournies par le Délégué Général.

Le Conseil d'Administration a été convoqué pour délibérer le :

- 21 mai aux Saintes-Maries-de-la-Mer (13)
- 22 mai aux Saintes-Maries-de-la-Mer (13)
- 9 novembre à Chaponost (69)

Ces instances reflètent l'engagement de l'ensemble des délégués dans la vie de l'association et veillent au suivi de la stratégie œuvrant à dénoncer les règlements intérieurs abusifs adoptés sur certaines aires d'accueil, à favoriser la reconnaissance de l'habitat caravane et sa prise en compte dans les politiques publiques, et à revendiquer, pour les communes ne s'étant pas soumises à leurs obligations, un droit au stationnement opposable.

Le Conseil d'administration, sur la question de la gouvernance de l'association, s'est également penché sur les responsabilités attachées au rôle et à la fonction des délégués. Certains membres du Conseil d'administration poursuivent ce travail de réflexion et doivent soumettre des propositions concernant le fonctionnement de l'organisation en 2017.

Cette année, le Conseil d'administration a accueilli un nouveau membre, Huguette BEAUTOUR, alors qu'Henri PIERRE n'a pas souhaité renouveler son mandat pour des raisons personnelles. Le nombre d'administrateurs reste donc 27 qui ont reconduit à l'identique la composition du Bureau Exécutif (N. Debart, C. Sauvé, M. Schied, S. Debart – suppléants : T. Debart et S. Zanko).

Les adhésions

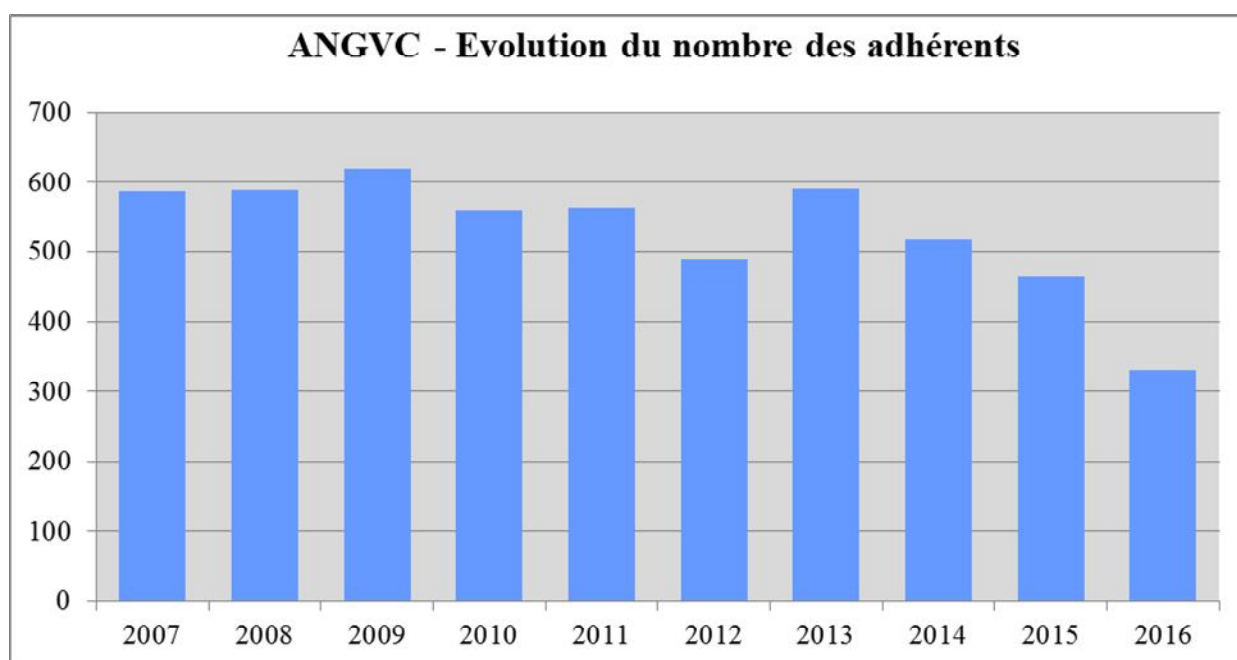
Le nombre des adhérents, qui était de 466 en 2015, s'est effondré pour atteindre **331 en 2016**, soit une réduction de l'ordre de 30% de ses membres.

Années	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre d'adhésions	587	589	620	559	563	488	591	518	466	331

Ce résultat extrêmement décevant, était en partie attendu puisqu'il pourrait être consécutif au désengagement des personnes qui étaient opposées au changement de nom de l'association en 2015, conjugué à un manque, constaté par les familles, de visibilité de l'ANGVC et de ses actions. On peut également s'interroger sur l'impact que peut avoir sur les adhésions le manque de proximité de l'association avec les familles, à l'exception de celles qui la sollicitent.

En décembre 2016, l'ANGVC a inséré dans son bulletin interne n° 48 un coupon de relance des adhésions auprès des adhérents pour 2017.

Suite à la décision du Conseil d'administration du 21 mai 2007, les cartes des adhérents de l'Association départementale des Gens du Voyage Catholiques de Loire-Atlantique et du Maine-et-Loire ont fait l'objet en 2016 d'une restitution de sept euros et cinquante centimes par adhérent à ces associations sur présentation d'une liste récapitulative détaillée. Cette décision est toujours en vigueur.



Le bénévolat

En 2016, le travail effectué au siège de l'ANGVC est renforcé par la contribution de bénévoles pour l'expédition du bulletin de liaison ou des guides ou des tâches de classement et de rangement. Toutefois, pour motif d'âge ou de santé, le nombre des bénévoles a diminué mais aussi le nombre d'heures dévolues à leur contribution. Ainsi le bénévolat est passé de 290 heures en 2015 à 180 en 2016.

En région, quelques bénévoles ont également appuyé l'association, en particulier au sein des antennes locales, tandis que les voyageurs continuent de s'investir également dans des associations locales.

Le Délégué général

Il assure un rôle de coordination et d'animation de la communication entre le siège social, le Conseil d'Administration, le Bureau et supervise les actions de l'association auprès des familles. Il veille à ce que les résolutions adoptées par les membres des instances décisionnelles soient mises

en oeuvre. Au service de l'association, il est également une force de proposition pour la réflexion des dirigeants et leur soumet des motions à adopter. Il informe autant que nécessaire la Présidente, Nelly DEBART, et le Vice-président, Christophe SAUVÉ, de tout évènement ou information qui touche la vie associative et les questions d'actualité concernant le champ de l'objet statutaire.

Il est également mandaté par une délégation de pouvoir de la Présidente et il est codétenteur de la signature bancaire par une décision adoptée lors de sa prise de fonction par l'Assemblée Générale. Son travail concerne la tenue du secrétariat général de l'association, les demandes de financement et les prévisions budgétaires, l'enregistrement des adhésions, mais aussi le suivi des relations avec les partenaires ministériels et associatifs sur l'ensemble des dossiers. Sa fonction l'amène également à superviser le travail de l'assistant juridique et à opérer une mission de veille d'actualités économiques, sociales et juridiques qu'il diffuse de façon régulière sur le réseau de l'association. Il veille à l'actualisation des données sur le site Internet et sur l'application mobile. Enfin, il assure la liaison avec le cabinet REGVAL qui établit les bulletins de salaires et les états des cotisations sociales. Il assure les relations avec tous les fournisseurs et procède au règlement des dépenses courantes, il effectue la saisie des écritures comptables qui permettent au cabinet REGVAL d'établir et de contrôler la présentation des comptes de l'association, il effectue les formalités déclaratives des charges sociales aux organismes et réalise l'ensemble du travail administratif et financier de l'organisation.

Sa présence permanente au siège l'amène également à traiter certaines requêtes et à fournir toute information utile aux familles de Voyageurs en difficulté ou toute personne qui sollicite l'association. En cas de nécessité, il intervient immédiatement auprès des autorités compétentes. Si une affaire nécessite une analyse et une intervention juridique plus conséquente, il transmet une fiche d'information à l'assistant juridique de l'association. Il prend le relais de celui-ci, en son absence dans le suivi des dossiers.

Il lui appartient également de mettre en œuvre toutes les actions relevant de l'objet statutaire de l'ANGVC, notamment les campagnes de sensibilisation et d'information et les actions de formation. Sa fonction l'amène par ailleurs, sous le contrôle de la Présidente, à intervenir auprès des élus ou de toute institution dans les affaires touchant les Gens du Voyage.

Marc BEZIAT assure une veille quotidienne de l'environnement sociopolitique et des divers sujets en lien avec la vie des Voyageurs. Il diffuse toute information, selon sa nature, vers la Présidente et les membres du Conseil d'administration, vers les familles, vers les parlementaires ou vers les partenaires de l'ANGVC.

Son agenda l'a conduit en 2016 à intervenir ou participer à des rencontres institutionnelles ou des journées d'information et de sensibilisation :

- le 14 janvier au siège de SOLIHA à Paris (75) pour une réunion de concertation et d'échange avec la Fondation Abbé Pierre (FAP) et la FNASAT-Gens du Voyage sur l'étude LERIS relative à l'habitat adapté aux Gens du Voyage ;
- le 15 janvier - réunion du Comité de pilotage sur l'étude du LERIS avec la Délégation interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement (DIHAL) ;
- le 22 janvier - entretien avec une étudiante en travail social ;
- le 25 janvier avec le cabinet d'expertise-comptable REGVAL ;
- le 28 janvier à la présentation du rapport annuel sur le mal-logement de la FAP ;
- le 18 février - participation au groupe de travail « Culture » de la Commission nationale consultative des Gens du Voyage ;
- le 18 février - participation au groupe de travail « Habitat » de la Commission nationale consultative des Gens du Voyage sur l'étude du LERIS ;
- le 1er mars à Paris – réunion d'information sur les missions de Service Civique ;
- le 8 mars – entretien avec une avocate, Me Ouled ;
- le 9 mars – réunion à Nantes (44) avec l'IFAC et l'ADGVC 44 sur le Service Civique ;
- le 10 mars - réunion à la DASDEN de Bobigny (93) sur la scolarisation dans le 93 ;

- le 15 mars - réunion d'échanges avec la FAP et la FNASAT-Gens du Voyage sur l'étude LERIS relative à l'habitat adapté aux Gens du Voyage ;
- le 18 mars - participation à un séminaire de formation d'avocats organisé à la FAP sur la défense des droits des occupants de terrains ;
- le 24 mars - participation aux groupes de travail « Mémoire » et « Réglementation » de la Commission nationale consultative des Gens du Voyage ;
- le 31 mars - colloque sur la citoyenneté organisé par l'ADEPT à l'Ile St Denis (93) ;
- le 31 mars - conférence de presse à la FNASAT – pôle juridique
- le 5 avril - intervention avec le juriste à Grisy-Suisnes (77) auprès des familles dont les raccordements ont été coupés ;
- le 8 avril - réunion avec avocate et deux familles de Grisy-Suisnes (77) ;
- le 12 avril - participation à l'Assemblée Générale de l'ADGVE à Evry (91) ;
- le 26 avril - audience en référé au TGI d'Evry pour les familles de Grisy-Suisnes ;
- le 29 avril - rencontre avec Mme Huchet-George sur la question des assurances ;
- le 10 mai - entretien à l'IFAC à Gennevilliers (92) sur le Service Civique ;
- le 12 mai - participation à l'Assemblée Générale de SOLIHA à Paris (75) ;
- le 18 mai - réunion de travail à la FAP sur la mise à jour des Cahiers du mal logement ;
- le 19 mai - participation au groupe de travail « Mémoire » et à la séance plénière de la Commission nationale consultative des Gens du Voyage ;
- du 20 au 23 mai pour un Conseil d'administration et l'Assemblée Générale de l'ANGVC aux Saintes-Maries-de-la-Mer (13) ;
- le 25 mai - déjeuner de travail avec le pôle juridique et habitat de la Fnasat ;
- le 26 mai - rendez-vous avec l'Institut National de la Consommation sur testing ;
- le 31 mai - entretien avec une avocate, Me Ouled ;
- le 1er juin - restitution à la FAP de l'étude Fnasat sur les besoins d'habitat des Gens du Voyage ;
- le 3 juin - participation au groupe de travail sur impact environnemental des aires d'accueil de la Commission nationale consultative des Gens du Voyage ;
- le 8 juin - audience à la Cour d'appel de Paris pour les familles de Grisy-Suisnes ;
- le 9 juin - réunion avec la Fondation Abbé Pierre – actualisation de l'étude sur l'habitat des gens du voyage ;
- le 15 juin - rendez-vous à la Direction Générale de la Cohésion Sociale ;
- le 15 juin - soutenance de rapport d'une élève infirmière de Meaux sur accueil des GDV aux urgences ;
- le 16 juin - participation à l'AG de la FNASAT ;
- le 20 juin - participation à la réunion de l'antenne de l'ANGVC 77 à Provins (77) ;
- le 23 juin - participation aux groupes de travail « Réglementation » de la Commission nationale consultative des Gens du Voyage ;
- le 28 juin - réunion de travail à la FAP sur la mise à jour des Cahiers du mal logement ;
- le 1^{er} juillet - rencontre inter-associative DAL / HALEM / FNASAT / ANGVC ;
- le 4 juillet - entretien avec le directeur de la Fnasat sur testing ;
- le 4 juillet - rendez-vous sur l'aire de St Leu la Forêt (95) avec CA Val Parisis pour évaluation de l'état du terrain ;
- le 6 juillet - participation aux groupes de travail « Formation » de la Commission nationale consultative des Gens du Voyage ;
- le 12 juillet - visite aux familles de Grisy-Suisnes (77) ;
- le 18 juillet - réunion préparatoire avec section LDH de Creil (60) en vue du comité technique sur la révision du schéma départemental à Beauvais ;
- le 20 juillet - dépôt des observations auprès du Commissaire enquêteur en vue de la révision du PLU de St Ouen (93) ;
- le 27 juillet - réunion de travail à la FAP sur la mise à jour des Cahiers du mal logement ;

- le 1er septembre - entretien avec Sébastien Picard sur la situation dans le Val de Marne ;
- le 6 septembre - entretien avec une avocate, Me Ouled, et l'assistant juridique ;
- le 7 septembre - rendez-vous au Ministère de la Justice ;
- le 8 septembre - rendez-vous avec les familles de Ballainvilliers (91) chez Me Ouled ;
- le 19 septembre - Assises Régionales du mitage organisées par la SAFER Ile de France ;
- le 22 septembre - signature de la Charte Culture et GDV au Ministère de la Culture ;
- le 27 septembre - réunion de travail à la FAP sur la mise à jour des Cahiers du mal logement ;
- le 5 octobre à Arras (62) - colloque sur Habitat adapté des Gens du Voyage ;
- le 7 octobre - participation au groupes de travail « Formation » de la Commission nationale consultative des Gens du Voyage ;
- le 12 octobre à Boulogne S/Mer (62) - colloque sur Habitat adapté des Gens du Voyage ;
- le 25 octobre - réunion de travail à la FAP sur la mise à jour des Cahiers du mal logement ;
- le 29 octobre - hommage national rendu aux Tsiganes et nomades à Montreuil-Bellay (49) ;
- le 2 novembre - rencontre de travail Pôle habitat de la Fnasat ;
- les 8 et 9 novembre à Chaponost (69) – session des délégués de l'association ;
- le 14 novembre - session de formation organisée par l'ANGVC à Paris (75) sur l'accompagnement juridique des demandes de raccordement ;
- le 16 novembre - session de formation sur le « crowdfunding » organisé par la FOL du 93 ;
- les 17 novembre - réunion à la DASDEN de Bobigny (93) sur la scolarisation dans le 93 ;
- le 24 novembre - réunion d'information sur modifications des déclarations sociales en 2017 ;
- le 25 novembre - participation au groupes de travail « Règlementation » sur les règlements intérieurs des aires d'accueil de la Commission nationale consultative des Gens du Voyage ;
- le 25 novembre - participation à un séminaire de formation d'avocats organisé à la FAP sur les procédures du droit administratif engagées contre occupants de terrain ;
- le 29 novembre - participation à la Journée nationale des GDV organisée par Idéal Connaissances ;
- le 30 novembre - participation au groupes de travail « Formation » de la Commission nationale consultative des Gens du Voyage ;
- le 5 décembre - réunion de travail à la FAP sur la mise à jour des Cahiers du mal logement ;
- le 9 décembre - déjeuner de travail avec Nelly DEBART, la Présidente ;
- le 15 décembre – rencontre inter-associative DAL / HALEM / FNASAT / ANGVC sur fiches techniques habitat léger et mobile ;

Enfin, avec l'actualisation du site Internet et de l'application pour tablettes et smartphones, il assume la rédaction et la mise en page des bulletins trimestriels de l'association. L'expédition des bulletins est assurée par une personne bénévole.

L'ANGVC en région

Certains Voyageurs, parmi les adhérents, sont mobilisés dans des associations à vocation locale ou régionale pour la défense et le soutien des Gens du Voyage. Certains se mobilisent au sein de groupes locaux ou antennes de l'ANGVC.

ANGVC – antenne 10

Ses animateurs sollicitent l'ANGVC sur les questions auxquelles ils ne peuvent répondre de façon complète. Peu de familles sont impliquées dans l'association et dans l'antenne locale.

ANGVC – antenne 22

Dans les Côtes d'Armor, l'animation de l'antenne à St Briec s'articule essentiellement autour de son responsable, Yvan Bannier, et de son épouse, Magali, qui sollicitent le siège de l'ANGVC concernant des difficultés familiales locales. Cependant leurs activités professionnelles les ont rendus moins disponibles en 2016.

ANGVC – antenne 66

C'est la dernière-née de l'ANGVC qui a pris son envol en 2015 avec des familles du secteur de Pia. Si ses responsables ne manquent pas de volonté, l'antenne n'a toujours pas développé d'activité.

ANGVC - antenne 74

Malgré une santé fragile, Alain FAYARD, administrateur de l'ANGVC, poursuit l'animation d'un petit groupe local autour de Thonon les Bains. Il participe, en lien avec d'autres représentants associatifs, aux travaux de la Commission départementale consultative et poursuit également son action de distribution de denrées alimentaires à travers une association qu'il a créée.

ANGVC - antenne 77

C'est le département où l'ANGVC intervient pour le plus grand nombre de familles, or c'est un département où la mobilisation est paradoxalement difficile malgré les efforts menés depuis plusieurs années. Philippe DERIEUX, administrateur de l'ANGVC, anime un groupe qui s'est fondu dans celui de l'Aumônerie et n'arrive pas à mobiliser réellement les Voyageurs.

Association Départementale des Gens du Voyage Citoyens de Loire-Atlantique (ADGVC 44)

Malgré le non remplacement du salarié permanent, l'année 2016 a encore permis d'élargir le développement associatif de l'ADGVC 44 et de faire bénéficier les familles de son expertise grâce à sa présence affirmée sur le terrain. Ce travail de soutien, d'interface ainsi que d'information auprès des familles et des collectivités, réalisé avec l'appui d'une forte mobilisation des adhérents, ont fait de cette association un interlocuteur écouté dans le département.

Cependant, les conditions locales sont souvent génératrices de fortes tensions et menacent le travail mené par l'ADGVC 44 qui doit intervenir en urgence pour tenter d'éviter ou d'accompagner des expulsions à répétition dans le contexte d'une crise socio-économique profonde et durable qui frappe les plus précaires.

Le savoir-faire de l'ADGVC 44, qui s'appuie sur des partenariats (association de médiation sociale « Les Forges », le SRI) est devenu incontournable.

L'ADGVC 44 a donc poursuivi son engagement auprès des familles :

- dans le suivi des dossiers de logement, notamment sur des terrains familiaux aménagés
- dans la médiation avec les collectivités et les institutions
- dans l'orientation des dossiers d'accès au micro crédit et, concernant les questions d'emploi et de formation, vers les structures locales appropriées
- dans l'appui à la scolarisation des enfants dans les situations d'installation illicite
- dans le travail de partenariat et de réseau avec d'autres organisations

L'association participe activement à l'engagement citoyen de ses membres dans les instances départementales qui traitent des questions des Gens du Voyage, mais aussi dans des réunions publiques ayant pour thème la discrimination, la solidarité ou l'urbanisme.

Pour accompagner son développement, elle a su s'appuyer sur des partenariats locaux complémentaires avec plusieurs associations comme "Une famille un toit", la Fondation Abbé Pierre ou la FNASAT dont elle est membre. De même, elle agit en bonne intelligence avec les responsables locaux d'autres associations et sollicite régulièrement l'expertise de l'ANGVC sur certains dossiers.

L'année 2016 a également permis de développer un projet multimédia, la « bibliothèque de mots », qui contribue à sensibiliser les acteurs sur diverses thématiques.

Association Départementale des Gens du Voyage Catholiques du Maine-et-Loire (ADGVC 49)

Autour de son président, Martial BRILLANT, d'un groupe restreint de voyageurs et de Michel ROBICHON, l'association s'implique au sein des instances institutionnelles, notamment le schéma départemental du Maine et Loire.

Dans les autres départements

Administrateurs ou simples adhérents de l'ANGVC, nombreux sont ceux qui se mobilisent soit au sein d'associations de soutien aux Voyageurs comme par exemple Rencontres Tsiganes à Marseille (13), l'APGVA en Auvergne (63), l'ARTAG dans le Rhône (69) ou comme bénévoles, tels Roland Gruart et Henri PIERRE dans l'Oise (60).

Parmi la quinzaine de départements où l'ANGVC est représentée, on peut relever que Nelly DEBART et Sylvie DEBART, Présidente et Secrétaire de l'ANGVC, sont membres de la Commission départementale des Gens du Voyage respectivement de l'**Hérault** et les **Bouches du Rhône**, alors que Bernard LOSFELD, Marie WINTERSTEIN représentent l'ANGVC dans le **Nord** et le **Var** et Sasha ZANKO dans les **Alpes-Maritimes**.

A **Marseille** et dans les départements de la région PACA, Rencontres Tsiganes affiche fermement ses positions dans la défense des intérêts des familles, y compris les Roms, et reçoit le soutien des Voyageurs, dont certains sont également membres de l'ANGVC.

Dans l'**Oise**, le relais que Roland Gruart - l'aumônier qui officiait depuis très longtemps et qui a été relevé de sa mission pour des raisons d'âge et de santé pour y être remplacé - souhaitait passer au responsable de la section de Creil de la Ligue des droits de l'Homme, peine à s'étoffer et ne semble pas avoir pu maintenir le lien établi depuis longtemps avec les familles. De plus, Henri Pierre a souhaité lâcher sa fonction d'administrateur de l'ANGVC. Le Délégué Général a donc assuré un minimum d'intérim alors que le schéma départemental est en procédure de révision.

En **Seine St Denis**, outre quelques visites de familles à la permanence juridique au siège, l'ANGVC participe, quand son Délégué Général le peut, aux réunions d'échanges et d'information sur la scolarisation des enfants des gens du voyage. Si le départ de sa directrice a modifié la fréquence des contacts, le lien avec l'ANGVC reste solide.

Dans le **Val d'Oise (95)**, alors que s'annonce une importante opération d'expropriation sur la plaine de Pierrelaye Bessancourt, le Délégué général reste disponible comme personne-ressource sur toute question touchant les Voyageurs.

L'ANGVC AGIT POUR LA DEFENSE DES DROITS

L'Assistant Juridique

La défense des droits est essentielle et prioritaire pour l'ANGVC. Elle se caractérise par :

- une expertise technique et un suivi individualisé, opérés en grande partie par l'assistant juridique
- la réactivité de nos interventions et la pertinence de nos réponses
- une écoute et une attention sur un large domaine d'intervention

Données et constats

En 2016, l'association a suivi la situation de **477 familles** (contre 623 en 2015). Cela représente, quelle qu'en soit la nature, **477 interventions** opérées, soit pareil qu'en 2015 (467).

Il est à noter que le nombre de familles qui nous ont sollicités sur leur problématique de stationnement, bien qu'en retrait derrière les questions d'habitat et de raccordement aux réseaux, est un indicateur qui ne reflète pas la situation réelle des familles en errance sur le territoire. Il ne découle pas nécessairement d'une méconnaissance des familles de leurs droits, mais renvoie plus probablement aux effets d'une crise économique qui les contraint à ne plus stationner sur des aires jugées trop onéreuses (droits de place et fluides) et les replace de façon répétée dans une situation d'errance. Toutefois, on peut également observer des postures de crispation et de refus de ces circonstances de la part des pouvoirs publics, qui sont encore largement insensibles à certaines doléances, qui peuvent conduire, par choix ou défi, à ne pas entrer dans le dispositif mis en place par les schémas départementaux d'accueil.

Cependant, si nous ramenons le chiffre du nombre de familles soutenues par l'association en 2016 (477) à un ordre de grandeur relativisé - afin d'estomper la distorsion du nombre important de familles concernées par les difficultés de stationnement (113 pour 38 interventions au total) - il résulte que ce nombre, de l'ordre de 400 familles environ, est stable au regard de celui déjà constaté en 2015.

Neuf procédures ont été jugées, engagées ou pilotées et/ou les recours rédigés au nom des familles par le juriste en 2016. Ce chiffre reflète toujours les mêmes difficultés opposées par les familles à s'engager pour faire valoir leurs droits devant la justice : les moyens financiers, l'incompréhension ou la négligence pour engager une procédure, la volonté. Une évolution, qui nous préoccupe grandement, émerge cependant depuis plusieurs mois et dissuade les familles d'aller en justice: la répétition d'une jurisprudence défavorable au plaignant, concernant l'octroi d'un raccordement provisoire, restreint l'accès au raccordement d'électricité.

La campagne, lancée par l'association en 2015, concernant les demandes d'aide au logement, n'a pas abouti à mobiliser largement les familles. Seulement cinq sollicitations sont parvenues au siège en 2016. S'il est vrai que cette action nécessite un réel accompagnement et une explication détaillée sur la stratégie envisagée – ce qui peut freiner les familles – il semble également que peu de voyageurs aient conscience des enjeux de cette campagne et que beaucoup semblent ignorer que les aides au logement ne sont pas automatiquement accordées et qu'elles sont conditionnées à des plafonds de ressources et des critères de décence du logement.

Pour être complet, la plainte déposée auprès du Procureur de la République de Strasbourg contre les propos inadmissibles tenus par trois élus de la Communauté de communes de Benfeld (67) en 2014 a été classée sans suite.

Enfin, la campagne de collecte et d'analyse des règlements intérieurs des aires d'accueil (cf. tableau en annexe) s'est poursuivie cette année et a donné lieu à trois procédures concernant 12 aires d'accueil - demandes d'abrogation contre des dispositions estimées illégales par notre juriste et/ou recours devant le tribunal administratif - qui sont en cours d'instruction.

L'activité de l'association reflète toujours les difficultés quotidiennes et, dans de nombreux cas, les situations de vie familiale précaires, indécentes et injustes que vivent les Gens du Voyage et auxquelles l'association tente d'apporter des solutions. Il s'agit toujours essentiellement :

- du stationnement des familles avec leurs caravanes
- des entraves en matière d'urbanisme ou d'habitat, pour ceux qui deviennent ou sont déjà propriétaires d'un terrain

Problématique	Nombre de familles		Interventions opérées	
	2015	2016	2015	2016
Stationnement	279	113	57	38
Circulation et assurances	14	19	6	14
Urbanisme et Habitat	114	101	131	116
Raccordements EDF/Eau	76	95	93	140
Gestion des aires	25	46	39	39
Etude des documents d'urbanisme	14	8	25	13
Scolarisation	2	12	2	20
Alloc. logement / Forf. logement RSA	4	5	4	5
Autres	95	78	110	92
Total	623	477	467	477

Le constat, dont le détail offre une visibilité de nos interventions par territoires (cf. document en annexe), fait apparaître à peu de choses près, sauf en ce qui concerne les questions de stationnement (cf. nos remarques ci-dessus), une stabilité globale du nombre de familles soutenues et du nombre d'interventions de l'association par rapport à 2015.

Ce niveau élevé d'interventions de l'association peut sans doute s'expliquer par :

- les effets d'une crise qui génèrent un recul dans les pratiques en matière de stationnement
- une meilleure visibilité des familles sur la qualité du travail d'accompagnement opéré par l'association. L'effet, souvent mis en avant en début d'entretien, du « bouche à oreille » entre voyageurs génère plus de sollicitations de la part de familles jusqu'alors inconnues de l'association.
- une expertise associative concentrée dans les mains d'une poignée de personnes inégalement réparties sur le territoire

Selon nos observations, les difficultés rencontrées par les familles portent toujours sensiblement sur les questions relatives à l'habitat, à l'urbanisme et aux raccordements aux réseaux (256 interventions au total) plutôt que sur les difficultés de stationnement (36) ou toute autre difficulté. Cela conforte la stratégie décidée par le Conseil d'administration de l'association il y a plusieurs années de développer une connaissance et une expertise particulière sur ces questions.

Il faut également avoir à l'esprit que l'ANGVC est assez rarement sollicitée pour des difficultés de stationnement des grands groupes pour lesquels, selon ses observations, les obstacles restent nombreux sur l'ensemble du territoire.

Le phénomène apparu l'année dernière tend à démontrer que certaines personnes imaginent l'ANGVC susceptible de servir, au mieux, d'intermédiaire, mais, le plus souvent, de relais d'information commerciale, pour vendre un terrain ou un bien leur appartenant. Neuf propositions ont été reçues cette année ! S'il arrive que l'association relaie sur ses réseaux certaines d'entre elles, en formulant fortement ses recommandations de prudence, elle n'est pas en capacité d'assumer un rôle commercial qui, de plus, ne figure pas dans son objet statutaire.

Défendre le droit d'habiter

En matière de défense du « droit à habiter », les champs d'intervention de l'association s'articulent autour de quatre axes :

- l'appui et le conseil aux familles qui la sollicitent directement quant aux difficultés rencontrées en matière d'occupation de sols sur leur terrain
- l'expertise juridique en matière de procédures en coordonnant directement le travail d'avocats, notamment concernant les affaires relatives aux raccordements aux réseaux
- l'observation des difficultés rencontrées par les familles pour accéder à un raccordement aux réseaux
- la vigilance des interdictions d'installation de caravanes, habitat permanent de leurs utilisateurs, qui sont inscrites dans les documents d'urbanisme des communes

Les constats, formulés ces dernières années au travers des différentes enquêtes de l'ANGVC, notamment celle de 2014 en matière de prévision de besoins d'habitat mobile dans les territoires, ont été confortés par une étude réalisée en 2016 par la Fnasat qui établit des données chiffrées, élaborées sur la base des documents officiels, concernant les besoins des familles. Nous persistons à penser que les difficultés observées ne seront pas levées avant longtemps et que des tensions persisteront sur les territoires tant qu'une prise en compte effective de ces besoins ne sera pas opérée par les collectivités.

Nous estimons ainsi que la reconnaissance comme logement de l'habitat léger et mobile permanent de leur utilisateur serait à même d'inclure ces modes d'habitat dans les politiques publiques du logement et de l'habitat des collectivités. Dans ce cadre, l'ANGVC s'est associée en 2016, avec la FNASAT et la Fondation Abbé Pierre, pour faire adopter par l'administration centrale une motion visant à faire évoluer le formulaire de demande de logement social en incluant un champ relatif à l'habitat mobile.

Notre vigilance est en particulier focalisée en cette fin d'année 2016 sur ce qui se met en place en Essonne où un millier de procédures seraient en cours pour des infractions à l'urbanisme et à l'occupation des sols, mais aussi sur un projet d'expropriation de 2500 propriétaires, dont plus de la moitié seraient des Voyageurs, sur Pierrelaye-Bessancourt (95). A travers ces deux situations, il est à craindre que des stratégies répliquables et concertées des pouvoirs publics avec les collectivités contribuent à restreindre le mode d'habitat mobile permanent de leur utilisateur sur le territoire.

Défendre le droit aux raccordements

La décence et la dignité de leur vie familiale pour les personnes qui vivent de façon permanente en habitat mobile, notamment les gens du voyage, constituent des droits qui se heurtent systématiquement aux pires difficultés pour obtenir un raccordement électrique sur un terrain leur appartenant. Ainsi lorsqu'ils sont installés sur des terrains privés leur appartenant, les collectivités opposent leur veto au droit à l'électricité et à l'eau reconnu par la législation au nom du code de l'urbanisme, dont il n'est nullement prouvé qu'il soit partout respecté par elles (cf. enquête nationale 2012 - www.angvc.fr/pages/rapports.html). Pire, certaines font procéder à la coupure des raccordements existants, même dans la rigueur de l'hiver, en toute négligence des situations familiales (enfants, malades, personnes âgées).

Là également, il semble que se mettent en place des « cellules de crise » à l'échelle des départements, comme en Seine-et-Marne, dont l'objectif est de fournir aux collectivités des outils et des moyens concertés avec ENEDIS et les services de l'Etat pour procéder aux coupures ou déposer des boîtiers de raccordements dans des secteurs sensibles.

De plus, lorsqu'ils séjournent sur une aire d'accueil, dans un camping où ils louent leur emplacement, les résidents ne bénéficient jamais, sauf exception, d'une protection leur assurant une fourniture minimale d'énergie en cas de difficultés de paiement pendant la période hivernale et subissent également du gestionnaire à la fois la coupure de leur raccordement mais sont aussi, en vertu du règlement intérieur, visés par une procédure d'expulsion.

Quant à l'accès aux tarifs sociaux de l'énergie sur les aires d'accueil, malgré la revendication maintes fois formulée par l'ANGVC, il n'en n'est toujours pas question dans le dispositif réglementaire (par une modification du décret du 15 novembre 2013), bien que nombre de ces ménages dépendent aux conditions de ressources exigées.

Défendre le droit de stationner

A l'exclusion des difficultés rencontrées avec certains gestionnaires d'aires d'accueil, c'est 8% de nos interventions qui concernent le stationnement en 2016.

Le nombre de places d'accueil effectivement disponibles, du fait des nombreuses fermetures de sites, évolue peu (certains évoquent une diminution) sur l'ensemble du territoire. Cela contraint donc des familles de voyageurs à ne pouvoir y stationner faute de places et/ou de terrain ouverts.

C'est la raison pour laquelle l'ANGVC plaide depuis plusieurs années pour l'application d'un « droit au stationnement opposable », qui pourrait être calqué sur celui du droit au logement.

Par ailleurs, le coût, jugé trop onéreux au regard des moyens, et les « villes bloquées », où l'aire n'offre plus d'opportunité de passage aux familles parce qu'occupée à l'année par les mêmes résidents, contraignent de plus en plus les familles à s'installer sans autorisation où elles le peuvent, subissant de fortes pressions avant de devoir repartir en errance.

Celles qui séjournent sur les aires, traversant les mêmes difficultés économiques, ressentent de fréquentes tensions avec les gestionnaires en cas de difficulté passagère. Dans ce contexte, la gestion des aires d'accueil, surtout lorsqu'elle est exercée sans discernement, nécessite parfois l'intervention d'une médiation.

Par ailleurs, la mobilisation de l'ANGVC sur la question des règlements intérieurs est toujours vive et l'engagement de nouvelles procédures est susceptible d'avancées tant jurisprudentielles, confortant le bien-fondé de notre initiative, qu'en termes d'incitation des collectivités à réviser certaines dispositions contestables non respectueuses des droits des personnes. Cela aboutit parfois, avant même toute introduction d'un recours judiciaire, en retour de notre simple demande d'abrogation des mesures abusives.

L'ANGVC COMMUNIQUE POUR L'ACCES AUX DROITS

L'information portée par l'association reflète son dynamisme et demeure le fondement de l'accès aux droits pour lequel elle milite.

Le travail de vigilance portant sur toutes les informations touchant les Gens du Voyage, associé à une **veille législative et réglementaire**, permet une meilleure réactivité et une crédibilité devant toute situation sur laquelle l'association réagit ou intervient. L'ANGVC reçoit régulièrement des témoignages de reconnaissance et/ou des remerciements portant sur l'utilité de ce travail.

Le **guide pratique** des gens du voyage (2012) est toujours en cours de distribution, même s'il n'entre plus dans les prévisions de ressources complémentaires. Une actualisation complète du guide est envisagée en 2017.

Pour refléter l'étendue de son action et diffuser ses informations et bonnes pratiques, l'association s'appuie sur la qualité de son **site Internet**, devenu une référence pour tous ceux qui recherchent une information fiable. Les chiffres de notre hébergeur concernant la fréquentation du site font apparaître une hausse sensible de la fréquentation moyenne du site de 1650 visites mensuelles en 2015 à **2620** (cf. statistiques en annexe). L'explication pourrait résider dans la refonte intégrale et dans le rajeunissement de la maquette au second semestre avec l'apparition d'une rubrique d'actualités et un moteur de recherche.

Par ailleurs, l'association est soucieuse de constituer un pôle de ressources documentaires de référence en libre accès. Elle a poursuivi cet effort en augmentant le fonds documentaire de plus de 110 documents, touchant en particulier le travail gouvernemental et parlementaire et les jurisprudences.

En parallèle, la nouvelle **application** dédiée aux outils mobiles, a fait l'objet de deux réactualisations en 2016, insérant de nombreuses modifications ou de nouvelles fiches du répertoire des aires d'accueil. Près de **1050 téléchargements** de l'application ont été enregistrés depuis sa mise à disposition gratuite début 2015.

L'ANGVC est également présente sur le réseau social **Facebook**. Animé jusqu'à présent par la Secrétaire de l'association, Sylvie DEBART, il est aujourd'hui piloté par André LUZY, un administrateur de l'ANGVC, à qui le siège apporte si nécessaire les éléments d'information pouvant être utiles ou pouvant servir les débats. Avec plus de 1400 « amis », ce réseau se développe et contribue à rendre visible auprès des Voyageurs l'action de l'association.

Le **bulletin de liaison** des adhérents de l'association reste encore le moyen de référence pour communiquer un flot d'informations important en interne, servant à faire connaître au plus grand nombre l'action de l'association. En moyenne, quelques 450 bulletins ont été expédiés chaque trimestre en 2016 par voie postale ou par mail et on peut estimer que chaque exemplaire est lu par trois ou quatre personnes. Chaque nouveau numéro donne lieu à la mise en ligne du bulletin précédent sur le site Internet de l'association de façon à favoriser un libre accès aux informations diffusées par ce moyen à tous.

Sensibilisation et formation

Sur les enjeux des enquêtes nationales réalisées par l'association sur la prise en compte des besoins d'habitat mobile dans les territoires des collectivités, il est important pour l'ANGVC de se retrouver cité dans le rapport sur le mal-logement en France de la Fondation Abbé Pierre. Cela lui confère à la fois un statut d'expertise à ces études et donne une visibilité à l'association.

En matière de formation, l'ANGVC a animé le 14 novembre pour les réseaux associatifs cette année une demi-journée à Paris dédiée à "l'accompagnement juridique des demandes de raccordement aux réseaux". Elle a également organisé pour ses délégués une session à Chaponost (69), sur le thème "Communiquer au quotidien sur les droits des Voyageurs", animée par le journaliste P-Y Bulteau.

DEFENDRE LES DROITS DES VOYAGEURS AUPRES DES POUVOIRS PUBLICS

Au-delà de la vigilance de l'ANGVC sur les missions statutaires concernant des familles en difficulté, en 2016 l'association est directement intervenue auprès d'une quinzaine de communes, préfets et/ou collectivités territoriales, leur demandant de dégager une solution rapide.

Dans le cadre de la préparation de la circulaire sur les grands passages, évaluée par la Commission nationale consultative des Gens du Voyage, l'ANGVC a défendu deux grands principes : l'ouverture de ces aires toute l'année (et non pas uniquement entre avril et septembre) pour accueillir, si le terrain le permet, les groupes de passage ; une information identifiant tous les acteurs concernés par les grands passages (par seulement AGP-ASNIT) dans la circulaire. N'ayant pas été entendue, l'association s'est jointe à France Liberté Voyage, la Vie du Voyage et l'Aumônerie des Gens du Voyage pour protester auprès de Bernard Cazeneuve, le Ministre de l'Intérieur.

La Présidente de l'ANGVC, Nelly DEBART, a décidé d'interpeler au mois de décembre Martine PINVILLE, la Secrétaire d'État chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Economie sociale et solidaire, et de l'alerter sur les pratiques opaques constatées sur les marchés (cf. lettre du- Lettre 051216 en annexe). Un courrier de même nature a également été envoyé aux préfets afin qu'ils exercent un contrôle de légalité des règlements de marché. Au mois de novembre déjà, l'association, alertée par des Voyageurs, avait interpellé la mairie de Grenoble sur ses projets relatifs aux activités des commerçants ambulants.

Suite à notre demande du 7 mai 2015 de répondre aux attentes des Voyageurs par une prise de position reconnaissant la responsabilité de l'Etat français dans l'internement forcé des nomades pendant la Seconde Guerre Mondiale, le Président de la République, François HOLLANDE, a exaucé le souhait des familles le 29 octobre à Montreuil-Bellay (49). Nelly DEBART et plusieurs administrateurs ont assisté à la cérémonie commémorative organisée par la Commission nationale consultative des Gens du Voyage.

L'ANGVC a également été attentive et vigilante sur les suites de la proposition de loi de Dominique Raimbourg visant à abroger la loi du 3 janvier 1969 et modifier la loi du 5 juillet 2000 sur laquelle elle avait déjà exprimé ses réserves. Ce texte n'ayant pu aboutir par la procédure parlementaire usuelle, il a été inséré dans le projet de loi gouvernemental « Egalité et Citoyenneté » (PLEC). Une consultation populaire nationale du gouvernement, préalable au dépôt du PLEC ayant été ouverte sur Internet, la proposition de l'ANGVC visant à abroger la loi de 1969 est arrivée en second rang, une position qui lui garantissait une prise en compte de sa proposition.

Alors qu'un décret de la loi ALUR du mois d'avril 2015 donnait lieu à différents niveaux de lecture et générait une inquiétude partagée, l'ANGVC a co-signé le 15 février une relance de l'interpellation commune, restée sans réponse, de la Ministre du Logement Sylvia PINEL avec l'ASNIT, la FNASAT et l'UFAT visant à lever toute ambiguïté. A l'instar du premier courrier de juillet 2015, la « piqure de rappel » est également restée sans réponse...

Cette année encore, en prévision des élections présidentielles et législatives prévues en 2017, l'ANGVC a également relancé sa campagne d'incitation à l'inscription sur les listes électorales par une information incitative insérée dans chaque bulletin de l'association.

Enfin, l'ANGVC s'est positionnée aux côtés de la Fnasat et de la Fondation Abbé Pierre, par l'envoi d'une note critique à la Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement (DIHAL), sur l'étude commandée au LERIS sur l'habitat adapté pour laquelle l'association participait au comité de pilotage.

Enfin l'association s'est associée à la démarche portée par la FAP et la Fnasat pour aboutir à la modification du formulaire Cerfa de demande de logement social envisagée en 2017 afin qu'il prenne en compte l'habitat permanent en résidence mobile.

DEFENDRE LES DROITS AVEC NOS PARTENAIRES

Si le travail de l'ANGVC repose sur l'engagement de ses adhérents, elle s'appuie depuis plusieurs années sur le savoir-faire et les compétences d'autres personnes, d'autres associations.

La Fondation Abbé Pierre pour le Logement des Défavorisés (FAP)

Elle est l'appui extérieur le plus important de l'association et, ce, à plus d'un titre : elle est le premier partenaire financier privé de l'ANGVC et elle donne une résonance aux avis ou aux propositions émises par elle. Elle développe ses actions dans le domaine de l'Habitat et du Logement des exclus et soutient toute initiative visant à améliorer les conditions d'habitat et de stationnement des Gens du Voyage. Ses échanges réguliers avec l'ANGVC permettent de relayer, voire porter, tout ou partie de notre plaidoyer, en particulier dans le Rapport annuel sur le mal-logement en France. L'ANGVC a été conviée en 2016 à plusieurs sessions de formation de juristes et d'avocats que la FAP a organisées et s'est engagée avec la Fnasat dans le projet d'une étude élargie sur l'habitat léger et mobile à paraître en 2017. L'ANGVC se familiarise ainsi aux champs d'action investis par la FAP et perçoit mieux les enjeux dans lesquels sa propre action s'intègre dans la stratégie de la FAP.

Le Comité contre la Faim et pour le Développement (CCFD)

Le CCFD soutient l'ANGVC depuis 1998, notamment par une subvention destinée à financer les actions d'appui à l'accès aux droits des voyageurs pour avancer ensemble dans la transformation des mentalités. En 2016, ce partenariat s'est concrétisé par un soutien financier pour notre appui juridique aux familles et pour nos actions diversifiées de communication et de promotion de l'accès aux droits.

Le Secours Catholique

Cet organisation contribue depuis sa création au financement de l'association et la soutient dans l'ensemble de ses actions. Ainsi, dans le réseau des délégations départementales, des groupes de bénévoles, accompagnant des familles dans leurs difficultés, sont mobilisés. La personne chargée de mission qui servait de référent pour l'ANGVC, a vu évoluer ses responsabilités. Si elle demeure notre contact privilégié au Secours Catholique, il n'y a plus de chargé(-e) de mission pour les Gens du Voyage.

La Fédération Nationale des Associations Solidaires d'Action avec les Tsiganes et Gens du voyage (FNASAT - Gens du Voyage)

Depuis sa création, elle occupe, dans le paysage associatif d'accompagnement des Gens du Voyage, un rôle d'acteur privilégié puisque son réseau d'associations adhérentes couvre la quasi-totalité du territoire. Certains délégués de l'ANGVC sont également membres d'associations associées au réseau de la FNASAT.

En 2016, ses échanges avec l'ANGVC, sur tous les faits marquants et les dossiers qui concernent la vie des voyageurs, se sont poursuivis, voire développés. Ils ont abouti à des initiatives communes (cf. infra : l'ANGVC et les pouvoirs publics), notamment sur les questions d'habitat et d'urbanisme où elle a été associée à une réflexion partagée sur l'étude du LERIS relative à l'habitat adapté des gens du voyage.

L'association HALEM

Cette association militante s'est éminemment renforcée dans sa réflexion et ses pratiques partenariales. Elle estime ainsi que l'action de l'ANGVC et des voyageurs en matière d'habitat rejoint plusieurs de ses revendications et intérêts, c'est pourquoi elle cherche régulièrement à associer l'ANGVC à ses réflexions concernant l'habitat mobile. Un projet de fiches pratiques est à l'étude depuis la fin de l'année.

La Fédération SOLIHA

Nous connaissions la Fédération des PACT, celle-ci a évolué et est devenue SOLIHA. L'étude sur l'habitat adapté des Gens du Voyage, commanditée par la DIHAL au Leris, a poussé à une concertation partagée avec la FAP et la Fnasat avec cet acteur national.

ANNEXES

ANGVC – COMPTE DE RESULTAT - EXERCICE 2015

PRODUITS d'EXPLOITATION		CHARGES D'EXPLOITATION	
Ventes de produits	880 €	Variation de stocks (marchandises)	0 €
Prestations de services	0 €	Variation de stocks (marchandises)	0 €
Activités annexes	0 €	Entretien & petit équipement	0 €
S/TOTAL VENTES & PRESTATIONS	880 €	Fournitures administratives	1 102 €
Subvention Etat	51 500 €	S/TOTAL ACHATS	1 102 €
Subvention Collectivité Territoriales	0 €	Loyers et charges locatives	5 892 €
Subventions : autres organismes		Assurances	1 054 €
- C.C.F.D.	5 000 €	Autres services extérieurs	2 357 €
- Fondation Abbé Pierre	30 000 €	S/TOTAL SERVICES EXTERIEURS	9 303 €
- Secours Catholique	6 000 €	Rém. intermédiaires & honoraires	5 978 €
- AED	8 000 €		
S/TOTAL SUBVENTIONS	100 500 €	Publicité - Publications	259 €
Autres (reprise de provision+partic. aux procédures+transf. charges)	2 720 €	Missions & Déplacement	7 254 €
Cotisation adhérents	3 755 €	Frais tenue de compte	146 €
Dons	6 564 €	Frais postaux & Téléphone	4 389 €
Produits sur opérations de gestion	0 €	S/TOTAL AUTRES SERVICES EXTERIEUR	18 026 €
S/TOTAL AUTRES PRODUITS	13 039 €	S/TOTAL IMPOTS & TAXES	2 302 €
Autres Produits exceptionnels	768 €	Rémunérations du personnel	56 546 €
Récup. sur frais	162 €	Charges sociales	24 272 €
S/ TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	930 €	Dommages & intérêts sur salaires	0 €
Produits financiers : intérêts d'épargne	125 €	Primes de transport	917 €
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	115 474 €	Autres : indemnités de stage, congés payés	0 €
		S/TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	81 735 €
		S/TOTAL DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	0 €
		S/TOTAL DOTATION PROVISION SUR ACTIF CIRCULANT	0 €
		s/TOTAL AUTRES CHARGES DE GESTION	299 €
		S/TOTAL CHARGES FINANCIERES	86 €
		S/TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	0 €
		TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	112 853 €

Total des produits d'exploitation	115 474 €
Total des charges d'exploitation	112 853 €
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 621 €

ANGVC - BILAN AU 31 DECEMBRE 2015

	ACTIF			PASSIF	
	Brut	Amort & Prov	Net		Net
ACTIF IMMOBILISE				FONDS ASSOCIATIFS	
Immobilisations incorporelles	219	219	0	Réserves	13 606
Immobilisations corporelles	4 975	4 975	0	Résultat de l'exercice	2 621
Immobilisations financières	418		418	Subv. d'investissement sur biens non renouv.	
Total Actif immobilisé :	5 612 €	5 194 €	418 €	Total fonds propres :	16 227 €
				PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
				Provision pour charges	0
				Total Provisions pour risques et charges :	0 €
				FONDS DEDIES	
				sur autres ressources	0
				Total Fonds dédiés :	0 €
ACTIF CIRCULANT				DETTES	
Stocks et en-cours	0		0	Emprunts et dettes auprès d'éts. de crédit	0
Avances et acomptes				Dettes fournisseurs	2 520
Créances diverses	12 000		12 000	Dettes fiscales et sociales	18 855
Disponibilités	25 818		25 818	Autres dettes	77
Charges constatées d'avance	58		58	Produits constatés d'avance	615
Total actif circulant :	37 876 €		37 876 €	Total dettes :	22 067 €
TOTAL ACTIF	43 488 €	5 194 €	38 294 €	TOTAL PASSIF	38 294 €

**REGLEMENTS INTERIEURS DES AIRES D'ACCUEIL
ANALYSE ET PROCEDURES EN COURS 2016**

DEPARTEMENT	AIRE	ACTIONS
02	CC CALVI BALAGNE	SO
05	CC EMBRUNAIS	SAISINE TA MARSEILLE
06	NICE	SAISINE TA NICE
10	GRAND TROYES	SAISINE TA CHALONS
38	CHARVIEU	SO
42	GRAND ROANNE AGGLO	DEMANDE D'ABROGATION
49	CC LOIRE LAYON	SO
49	CA SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT	EN REFLEXION SUR PROCEDURE
49	CC MOINE ET SEVRE	SO
49	CC DOUE LA FONTAINE	EN REFLEXION SUR PROCEDURE
49	CC LOIRE LONGUE	EN REFLEXION SUR PROCEDURE
49	CA DU CHOLETAIS	SO
49	CC BEAUFORT EN ANJOU	EN REFLEXION SUR PROCEDURE
49	CC DE LA REGION DU LION D'ANGERS	SO
49	LA MENITRE	SO
49	DURTAL	SO
49	CHATEAUNEUF SUR SARTHE	SO
49	CC CANTON DE SEGRE	SO
49	CC DE POUANCE COMBREE	SO
60	CC AIRE CANTILLENNE	SAISINE TA AMIENS
60	ARC	MODIF RI EN ATTENTE A SUIVRE
67	CC DISTRICT FAULQUEMONT	SAISINE TA STRASBOURG
78	CA VERSAILLES GRAND PARC	SO
80	MONTDIDIER	SO
91	SYMGHAV	SAISINE TA VERSAILLES
95	CA VALPARISIS	SAISINE TA VERSAILLES

ANGVC – Indicateurs d’activité – Appui et conseil juridique – Année 2016

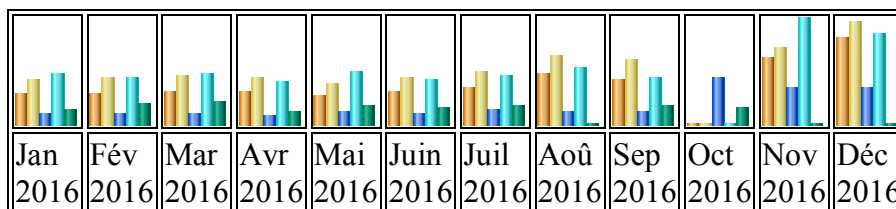
Département Type interventions	Stationnement	Circulation et assurances	Urbanisme et Habitat	Accès aux réseaux	Gestion des aires	Etude des documents d’urbanisme	Scolarisation	Autres	Nombre de familles
Non localisés	3	5	4	3		2	2	15	26
02						1			-
03			4						2
04								1	3
05			3						5
06			1						2
12					1			2	3
13	5	1	2	2	1		2	3	15
14								1	1
17	2			7				1	21
18				2				2	5
19			3					2	2
21						1		1	3
22	1				1			3	10
23			1						1
26	1		1	2					4
27	2		1					3	8
28			1				1		2
29	1	1	8		5			2	10
30			2	3				1	18
33	1		3			1		1	7
34				1					1
35								2	2
36		1			1			2	13
38			4	2	1		3	6	15
40			3		2	1	2	1	7
41								1	1
44			5	29	2		1	5	28
45			2	8	2	1			13
47			2						1
49			7	7		1			7
50				1					1
52			1						1
54								2	1

Département Type interventions	Stationnement	Circulation et assurances	Urbanisme et Habitat	Accès aux réseaux	Gestion des aires	Etude des documents d'urbanisme	Scolarisation	Autres	Nombre de familles
57				1					1
58	1								1
59	1	1	3				1	3	16
60			7	2	5	1	3		12
61					1				1
62	3	1	5	2		1			20
63				3				1	3
64			1						1
66								1	1
69	1			2					3
70								1	1
72			1	6					2
73								1	1
74	1		2					1	5
77	1	2	11	35		1		3	41
78	2		3	3				5	22
80	2				1				1
81			1		3			1	2
82	1								1
83			2		2		3	3	6
84	3		6	2	2				22
87				1					1
88				1					1
91	1	1	3	4		1		1	10
93			1			1			1
94	1		2				1		2
95	4	1	10	11	9		1	14	55
TOTAL	38	14	116	140	39	13	20	92	472
TOTAL DES INTERVENTIONS								472	

	Allocation Logement / Forfait logement RSA
Interventions / suivi	5
Nombre de familles	5



STATISTIQUES MENSUELLES DE FREQUENTATION DU SITE INTERNET DE L'ANGVC EN 2016



Mois	Visiteurs différents	Visites	Pages	Hits	Bande passante
Jan 2016	1 218	1 693	7 383	36 801	14.15 Go
Fév 2016	1 209	1 765	7 425	34 610	18.84 Go
Mar 2016	1 244	1 858	7 409	37 170	20.11 Go
Avr 2016	1 237	1 805	7 204	31 561	11.97 Go
Mai 2016	1 142	1 597	8 874	39 024	16.96 Go
Juin 2016	1 285	1 808	7 998	32 143	14.85 Go
Juil 2016	1 406	2 006	10 743	36 105	16.52 Go
Aoû 2016	1 963	2 623	9 572	41 143	161.96 Go
Sep 2016	1 739	2 461	9 662	34 728	16.97 Go
Oct 2016	5 593	6 875	33 851	130 677	14.43 Go
Nov 2016	2 527	2 979	26 369	78 191	1.76 Go
Déc 2016	3 339	3 958	26 363	65 930	1.43 Go
Total	23 902	31 428	162 853	598 083	309.95 Go



Paris, le 15 février 2016

Ministère du Logement, de l'Égalité
des territoires et de la Ruralité
Madame Emmanuelle COSSE
Ministre
La Grande Arche
92055 La Défense Cedex

Madame la Ministre,

À l'occasion de votre nomination, nous vous adressons nos félicitations et nos vœux pour le succès de vos missions. Nous avons également à cœur de poursuivre le travail engagé avec vos prédécesseurs, notamment sur l'inclusion de l'habitat permanent en résidence mobile dans les politiques publiques.

À ce sujet, nous vous sollicitons afin d'obtenir une réponse à nos interrogations, transmises par courrier le 10 juillet 2015 à Madame Sylvia Pinel, concernant les conséquences du décret n°2015-482 du 27 avril 2015, en application de la loi ALUR, sur l'habitat des familles vivant en résidences mobiles et leur installation sur des terrains aménagés. Le 28 août 2015 nous étions simplement informés qu'elle avait transmis notre requête aux services de la DGALN.

En premier lieu, nous questionnions les seuils relatifs aux autorisations d'urbanisme préconisés pour l'installation de résidences mobiles, habitat permanent de leurs utilisateurs, interrogeant les raisons justifiant l'application d'un seuil de trois unités alors qu'il est de six pour les caravanes de loisirs. Nous souhaitions connaître le sens d'un seuil aussi bas qui risque d'alourdir les procédures pour les collectivités territoriales qui auraient à réaliser ce type d'équipements. Nous rappelons sur ce point la volonté du législateur qui avait prévu une cohérence des autorisations d'urbanisme pour ces deux modes d'utilisation des caravanes, actée dans la circulaire du 17 décembre 2003 relative à la réalisation de terrains familiaux.

Parallèlement, nous regrettons que la notion de terrain familial retenue soit uniquement celle définie dans la dernière partie de la circulaire du 17 décembre 2003 précitée, à savoir le terrain familial locatif à l'initiative des collectivités. Ce parti pris ne semble pas lever les incertitudes sur le régime d'autorisation applicable aux terrains familiaux hors terrains aménagés, c'est-à-dire d'initiative privée, et par conséquent sur leur place dans les politiques publiques d'urbanisme et dans celles du logement.

Or, à ce jour, aucune réponse ne nous a été adressée, ni aucune invitation à échanger aux fins de clarification. C'est pourquoi, au regard des enjeux, nous nous permettons de renouveler nos demandes afin que les malentendus concernant les dispositions de ce décret soient levées.

Dans l'attente de votre position, nous restons à votre disposition pour d'éventuelles précisions et vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre très haute considération.

ANGVC
Nelly DEBART
Présidente

A.S.N.I.T.
Desiré VERMEERSCH
Président

FNASAT-Gens du voyage
Laurent EL GHOZI,
Président

U.F.A.T.
Alain DAUMAS,
Président

Consultation numérique sur le projet de loi Egalité et Citoyenneté du 09/05 au 01/06/ 2016

Chapitre 4 : Un renforcement de la lutte contre les discriminations

Positionnement des contributions selon le nombre de votes des participants à la consultation

Sur un total de : 97 Contributions - 2802 votes - 1502 participants

2^{ème} position – Article supplémentaire du chapitre 4 : Abroger un statut discriminatoire

[Association Nationale des Gens du Voyage Citoyens \(ANGVC\)](#) • 10 mai 2016

176 votes • 0 modification • 1 argument • 1 source

D'accord	171
Mitigé	3
Pas d'accord	2

6^{ème} position - Définir le droit à la domiciliation pour les sans domicile stable

[WEINHARD Jérôme](#) • 20 mai 2016

86 votes • 0 modification • 0 argument • 0 source

D'accord	86
Mitigé	0
Pas d'accord	0

8^{ème} position - Mobiliser les moyens de la Politique de la ville pour des espaces relégués : les aires d'accueil des gens du voyage

[FNASAT](#) • 29 mai 2016

78 votes • 0 modification • 0 argument • 0 source

D'accord	77
Mitigé	1
Pas d'accord	0

9^{ème} position - Pour un accès égalitaire des gens du voyage à l'habitat

[FNASAT](#) • 29 mai 2016

75 votes • 1 modification • 0 argument • 0 source

D'accord	74
Mitigé	1
Pas d'accord	0

**Consultation numérique sur le projet de loi Egalité et Citoyenneté
du 09/05 au 01/06/ 2016**

**Chapitres 3 et 4 : Renforcer la loi SRU pour favoriser
la production de logements sociaux**

Positionnement des contributions selon le nombre de votes des participants à la consultation

Sur un total de : 6 Contributions - 291 votes - 174 participants

1^{ère} position - Introduire dans cette loi la possibilité de conventionnement APL des terrains familiaux pour familles de Gens du voyage

[François Godlewski](#) • 21 mai 2016

19 votes • 0 modification • 0 argument • 0 source

D'accord	18
Mitigé	1
Pas d'accord	0

5^{ème} position - Création d'un statut d'occupation du sol pour l'habitat autonome et respectueux de l'environnement

[halem](#) • 1 juin 2016

5 votes • 0 modification • 0 argument • 0 source

D'accord	5
Mitigé	0
Pas d'accord	0

6^{ème} position - Diagnostic HL dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanismes ou de leur révision

[halem](#) • 1 juin 2016

5 votes • 0 modification • 0 argument • 0 source

D'accord	5
Mitigé	0
Pas d'accord	0

7^{ème} position - Protection des occupants de terrains locatifs

[halem](#) • 1 juin 2016

5 votes • 0 modification • 0 argument • 0 source

D'accord	5
Mitigé	0
Pas d'accord	0

Modification Art. 32 du projet de loi

Intégrer explicitement l'habitat des Gens du voyage dans les différentes parties de l'article Article L302-1 définissant les PLH

[François Godlewski](#) • 22 mai 2016

12 votes • 0 argument • 0 source

D'accord	12
Mitigé	0
Pas d'accord	0



MINISTERE DE L'INTERIEUR

Monsieur Bernard CAZENEUVE, le Ministre

Place Beauvau

75008 - PARIS

Réf. 2016 / 04.20

Saint-Ouen, le 25 avril 2016

Monsieur le Ministre,

Sous votre autorité, une circulaire ministérielle visant à faciliter l'organisation des grands passages et des grands rassemblements vient d'être signée le 1^{er} avril. Bien que diffusée aux préfetures elle n'a pas encore été officiellement publiée.

Pour mémoire, nous vous rappelons la démarche initiée par le gouvernement : préalablement à la finalisation de cette circulaire, et c'était une nouveauté, toutes les associations membres de la Commission nationale consultative des Gens du Voyage, présidée par M. Dominique Raimbourg, ont été consultées au sein d'un groupe de travail qui s'est réuni le 3 février dernier. Au cours de cette réunion, à laquelle ont également été conviées des représentants d'organismes non membres de ladite commission, chacun a pu faire part de ses observations et de ses commentaires à votre représentant délégué, dont certains ont été consignés par écrit.

Parmi ces remarques, celle, visant à rappeler la nécessité d'inclure et d'associer **l'ensemble des associations** – et non pas uniquement AGP - ayant un intérêt à agir quant aux Grands Passages – notamment l'association AGP, France Liberté Voyage ou la Vie du Voyage - ou concernant les rassemblements (l'ASNIT ou l'Aumônerie nationale catholique), figurait en bonne place parmi les modifications souhaitées. Or, pour la plus grande déception de nos associations, la nouvelle circulaire ne modifie en rien celle de l'année 2015 sur ce point.

C'est un réel déni pour nos représentants qui s'estiment ignorés, voire trahis ; ce qui traduit les fortes limites de la consultation. Nous ne pouvons admettre dans vos arbitrages, sans avoir le sentiment d'avoir été pris pour des faire-valoir, l'ignorance d'une recommandation qui met en valeur la diversité des acteurs de terrain.

Nous faisons également le constat que le texte de cette circulaire, exceptées l'évolution des compétences inscrites dans la loi NOTRe et la nécessité de désigner un médiateur départemental – une des propositions formulées le 3 février - reprend les autres points abordés de façon identique à celle du 8 avril 2015.

Alors qu'il s'agissait de la toute première réunion d'un groupe de travail, issu de la Commission nationale consultative installée le 17 décembre 2015, le résultat est par conséquent décevant, donnant à penser que les pratiques, maintes fois dénoncées durant le mandat de l'ancienne Commission nationale, n'ont pas changé malgré les intentions affichées.

Aussi, afin de prévenir toute nouvelle désillusion qui toucherait la crédibilité de la Commission nationale consultative des Gens du Voyage, nous vous invitons à contribuer avec sincérité au bon déroulement des travaux de celle-ci pour rechercher les solutions aux difficultés soulevées.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments respectueux.

Nelly DEBART
la Présidente de l'ANGVC

Fernand DELAGE
Président de France Liberté Voyage
et

James DUBOIS
Président de La Vie du Voyage

Michel DEBARRE, Aumônier National des Gitans et Gens du Voyage



Avril 2016

MODIFICATION DU CERFA DE DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL adapté à l'habitat mobile permanent de leur utilisateur

Comme cela est présenté sur le site du Ministère du logement et de l'habitat durable, « *l'évaluation des besoins a fait apparaître que beaucoup de familles issues des gens du voyage ont amorcé un processus de sédentarisation* [elles ne pratiquent plus l'itinérance en continu et ont un ancrage territorial ancien] *pour lesquelles des solutions d'habitat adapté sont développées parallèlement à la création des aires d'accueil : terrains familiaux locatifs, maisons individuelles financées en PLAI* ». Source : <http://www.financement-logement-social.territoires.gouv.fr/l-habitat-des-gens-du-voyage-a1267.html>

Les aires d'accueil ne sont en effet pas une réponse à cet ancrage local (construites afin de gérer la circulation des gens du voyage sur le domaine public lorsqu'ils sont en itinérance). Aussi, le besoin en habitat, qui se traduit par une vie privée et familiale, un statut d'occupation non précaire et des conditions de vie salubres, concerne une part importante des familles dites gens du voyage. Si une partie d'entre elles ont les moyens d'accéder à la propriété en conformité avec le droit de l'urbanisme, d'autres se retrouvent dans de nombreuses situations de mal-logement : errance, installation durable ou rotation entre les aires d'accueil d'un territoire géographiquement restreint, installation sans titre sur des terrains privés, accession à la propriété en infraction avec les règles d'urbanisme (accompagnée de conditions de vie insalubres, faute de raccordements aux réseaux d'eau potable, d'électricité et d'assainissement). C'est pour répondre à ces situations de mal-logement croissantes qu'une offre publique d'habitat adapté est développée.

L'habitat adapté qualifie des opérations publiques d'aménagement ou de construction destinées à des ménages rencontrant des difficultés, non seulement économiques mais aussi relatives à leurs besoins non satisfaits dans le logement ordinaire. Ce terme s'applique pour divers publics, tels que les personnes à mobilité réduite, les habitants permanents de résidence mobile (gens du voyage).

Les types d'opérations publiques d'habitat adapté à la résidence revêtent plusieurs formes. Cette forme peut être centrée uniquement sur la résidence mobile ou bien constituer un habitat mixte (dans ce cas l'installation de résidences mobiles est conjointe à la construction d'un logement).

Le développement d'une telle offre s'appuie sur deux sources principales de financement. La première relève du droit commun du logement social locatif, ou bien en accession-location, financements en PLAI (prêt locatif aidé d'intégration) ou bien en PSLA (prêt social location accession). La seconde est spécifique à l'habitat permanent en résidence mobile et a été fixée par voie de circulaire en 2003¹. Il s'agit de subventions de l'État destinées uniquement aux collectivités locales qui aménagent des terrains familiaux locatifs (appelés souvent à défaut « terrains familiaux ») et participent uniquement au financement de l'aménagement des places² pour les résidences mobiles.

¹ Circulaire UHC/IUH1/26 n° 2003-76 du 17 décembre 2003 relative aux terrains familiaux permettant l'installation des résidences mobiles constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs.

² La surface minimale d'une place dédiée à l'installation d'une résidence mobile est fixée à 75m² dans la circulaire précitée.

Le tableau ci-après présente l'ensemble des offres d'habitat privées et publiques en vigueur. Celles créées par des bailleurs sociaux ou organisme agréés sont grisées.

Types d'offres adaptées à l'habitat permanent en résidence mobile				
Offres d'habitat	Offre privée	Offre publique		
Occupation	Propriété privée Location privée	Location / accession sociale (logement social adapté appelé communément habitat adapté)	Location	
			Sociale (logement social adapté appelé communément habitat adapté)	Publique (terrain familial locatif des collectivités appelé communément terrain familial)
Propriétaire	Propriétaires privés (gens du voyage ou non)	Opérateur social public ou association agréée		Collectivité

L'offre locative sociale adaptée à la résidence mobile est présentée dès 2001, dans le titre VI relatif aux besoins en habitat des gens du voyage d'une circulaire³, comme « *un outil privilégié permettant de proposer des solutions de logement durables adaptées aux aspirations des populations* ».

Le pôle habitat de la FNASAT recense à ce jour, et de manière non-exhaustive, 115 opérations de logements sociaux où le maintien de l'habitat permanent en résidence mobile est prévu⁴. C'est à minima **1056 logements** qui ont été réalisés. Le nombre de logements par opération varie de 1 à 150, pour la plus importante.

Il apparaît néanmoins que malgré cette offre existante et en dépit de son développement futur, les personnes ayant pour habitat permanent la résidence mobile ne peuvent pas spécifier leur besoin particulier lorsqu'ils font une demande de logement social. En effet, les ménages, et/ou les personnes qui les accompagnent dans leur parcours d'insertion par le logement, n'identifient pas clairement dans le formulaire de demande de logement social la possibilité d'inscrire ce besoin. Il ne peut être précisé qu'en commentaire, avec toutes les limites que cela comporte : le besoin n'est pas toujours bien explicité, ou encore, il n'est pas pris en compte/compris par les personnes chargées de l'instruction de la demande (pouvant même conduire à un rejet de la demande).

Également, de nombreuses collectivités, services déconcentrés sollicitent le pôle habitat de la FNASAT face aux difficultés rencontrées lorsqu'ils doivent établir un diagnostic des besoins en habitat pour les familles dites gens du voyage. Actuellement cela nécessite des enquêtes spécifiques. Par exemple, des freins ont été rencontrés pour l'élaboration des diagnostics partagés à 360°, avec une demande récurrente de sources permettant de faire remonter les divers besoins en habitat.

³ Circulaire UHC/IUH1/12 n° 2001-49 du 5 juillet 2001 relative à l'application de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

⁴ Ne sont pas comptabilisés les terrains familiaux locatifs réalisés par des collectivités, ni les logements sociaux réalisés pour reloger des « gens du voyage » mais qui ne permettent pas le maintien de l'habitat permanent en résidence mobile.



Formulation proposée pour « le logement que vous recherchez » (p.6)

Proposition 1 :

Case à cocher parallèlement aux autres (maison ou appartement / rez-de-chaussée / type de logement) :

Adapté à l'habitat permanent en résidence mobile ☐

A défaut, proposition 2 :

Case à cocher sur le même modèle que celle relative aux besoins spécifiques des personnes handicapées :

Si vous vivez de manière permanente en résidence mobile ou si le logement que vous recherchez doit être adapté à ce mode d'habitat, cochez la case ☐

Cette proposition vise d'une part à ne pas stigmatiser le public par une mention faisant référence aux gens du voyage (surtout dans un contexte où la proposition de loi n° 1610 relative au statut, à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, vise à abroger ce statut). Les personnes sont ainsi libres d'exprimer un réel choix. Elles peuvent cocher le besoin d'adaptation à ce mode d'habitat ou non.

Cela évite aussi qu'elles ne soient systématiquement orientées vers des produits dédiés, sachant qu'un pavillon ou un appartement en rez-de-chaussée, non prévus initialement pour l'habitat en caravane, peuvent répondre à ce besoin quand l'aménagement extérieur permet l'installation d'une ou deux résidences mobiles (les bailleurs et les collectivités ont ainsi davantage de possibilités pour répondre à ces besoins lorsque des logements de leur parc peuvent être adaptés, sans systématiquement devoir envisager la création nette d'une offre).

Formulation proposée pour le logement actuel

Résidence mobile ☐

Concernant « Le motif de votre demande »

Les demandeurs peuvent généralement cocher le motif « Sans logement ou hébergé ou en logement temporaire ».

Les gens du voyage se retrouvent dans trois situations récurrentes :

- Avec abri (la résidence mobile, qui ne peut pas non plus être considéré en l'espèce comme habitat de fortune) mais en errance
- Sans titre / hébergé sur un terrain (occupation précaire)
- Résident permanent d'aires d'accueil (sur une ou plusieurs par rotation). Dans cette situation, un parallèle peut être fait avec celles des personnes en structure d'hébergement qui sont en attente de logement.

Pour les personnes hébergées sur un terrain par de la famille ou par un particulier, ou celles dont les conditions d'habitat sont insalubres, il nous semble qu'elles peuvent déjà cocher les cases prévues à cet effet. Néanmoins, certaines devraient pouvoir effectuer une demande au motif qu'elles sont logées mais que celui-ci n'est pas adapté à l'habitat permanent en résidence mobile ». Ce serait donc également un ajout souhaitable.

Logement non adapté à l'habitat permanent en résidence mobile (aire temporaire d'accueil, sans terrain d'installation) ☐

Note de commentaires à propos de l'« Étude relative à l'habitat adapté des gens du voyage »

Rapport commandé par la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (Dihal) au Laboratoire d'études et de recherche de l'intervention sociale (LERIS)

La présente note ne représente ni un résumé complet ni un commentaire détaillé de chacun des chapitres et annexes qui composent l'étude relative à l'habitat adapté des gens du voyage, elle a pour objectif de présenter une analyse des apports et des limites de ce travail d'ampleur. L'Association nationale des Gens du voyage citoyens (ANGVC), la Fédération nationale des associations de solidarité d'action avec les Tsiganes et les Gens du voyage (FNASAT) et la Fondation Abbé Pierre (FAP) ont été attentives au déroulement de l'étude et à ses conclusions. Si ces organisations partagent un certain nombre de constats et propositions, elles entendent également rappeler que leur analyse diverge de plusieurs recommandations formulées par l'étude et ne souhaitent pas les voir adoptées par les pouvoirs publics.

o Une étude nécessaire

Préalable essentiel à la mise en place d'« une politique à l'égard de l'habitat des Gens du Voyage », cette étude est la seule mesure inscrite dans la feuille de route 2015-2017 du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale (mesure n°43). L'un des objectifs de ce plan, adopté en janvier 2013, est de mener une « réflexion sur le statut juridique de la caravane du point de vue du droit à l'habitat ».

Plus généralement, cette étude s'inscrit dans un contexte de manque de lisibilité et de mise en œuvre d'une politique de l'habitat à l'égard des gens du voyage quand l'accueil de leurs passages sur les territoires repose, a contrario, sur un cadre juridique clair pour les acteurs locaux et documenté par de nombreux rapports et analyses institutionnels.

o Des attendus partagés...

Nos structures engagées dans le comité de pilotage de l'étude saluent ses objectifs:

- définir l'habitat des gens du voyage, cadrage des politiques publiques et identification des dispositifs à mobiliser,
- élaborer une connaissance précise de la réalité des besoins,
- comprendre les leviers et les freins,
- évaluer des opérations d'habitat réalisées.

Ainsi, le cahier des charges posait comme premier enjeu de « permettre de disposer au niveau national de connaissances sur la diversité des situations et des besoins des gens du voyage », en s'appuyant sur l'évolution des textes, des ouvrages et études, ainsi que sur l'analyse des pratiques et des réalisations dans trois régions. À partir des constats, le second enjeu était d'en tirer des préconisations, notamment réglementaires.

La Dihal a largement sollicité le secteur associatif tout au long de l'étude. Cela s'est traduit, dès l'amont de l'étude, par la participation de la Fnasat-Gens du voyage à la rédaction du cahier des charges, et par la présence au comité de pilotage de l'ANGVC, de l'Asnit, de la FAP, de la Fnasat, de Soliha et de représentants des gens du voyage.

○ ... Mais un résultat mitigé

Des recommandations systémiques à privilégier

Nos structures soulignent la pertinence de plusieurs recommandations de l'étude, qui auraient mérité cependant une meilleure corrélation entre elles, d'autant qu'elles fondent, à notre sens, le socle de la mise en œuvre d'une politique de l'habitat adapté aux modes de vie des gens du voyage.

En premier lieu, la reconnaissance de « *la résidence mobile comme un élément de logement* »¹ est un pilier « opérationnel » par la prise en compte de cet habitat comme pièce complémentaire à un bâti et/ou aux équipements présents sur le terrain qui permettrait de considérer le terrain familial comme « *un produit du logement social* »² réellement adapté aux besoins et à leurs évolutions. Ainsi la demande de logement social pourrait révéler ces besoins d'habitat adapté. Par ailleurs, la recommandation relative à la reconnaissance de la résidence mobile comme élément de logement n'aurait pas dû être réduite à « *engager une réflexion* »³, car cette formulation ne présente aucune avancée supplémentaire après l'objectif affirmé en 2013 d'entreprendre une réflexion sur le sujet dans le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté⁴.

Au-delà de l'offre publique locative et sociale, cette reconnaissance justifierait en second lieu de « *prévoir la mobilisation des financements prévus pour améliorer l'habitat privé* »⁵. Ainsi encadrée, cette forme d'habitat privée, encore largement ignorée des autorités compétentes, mérite une réelle prise en compte dans les documents d'urbanisme, en encourageant notamment « *la requalification foncière pour les familles propriétaires de terrains privés en situation irrégulière* »⁶.

Enfin, nous ne partageons pas la recommandation de « *développer dans le schéma départemental d'accueil des gens du voyage (SDAGV) des volets habitat [...]* »⁷. Elle s'inscrit en contradiction au constat de l'étude sur les difficultés de mise en œuvre et de pilotage des SDAGV. En ce sens, l'analyse aurait dû porter sur le lien, ou non, entre les difficultés constatées et l'inscription systématique d'une catégorie de personnes dans un dispositif spécifique. Une telle réflexion nous semblait constituer un préalable nécessaire au choix de regrouper deux politiques publiques aux finalités distinctes, l'accueil du stationnement temporaire et l'ancrage territorial d'un mode d'habitat, sous une même « bannière ».

¹ Recommandation n° 5 p.124, Étude relative à l'habitat adapté des gens du voyage – Mai 2016

² Recommandation n° 7 p.127, Étude relative à l'habitat adapté des gens du voyage – Mai 2016

³ Recommandation n° 5 p.124, Étude relative à l'habitat adapté des gens du voyage – Mai 2016

⁴ Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, adopté lors du Comité interministériel de lutte contre les exclusions, 21 janvier 2013, p.33 et 34

⁵ Recommandation n° 9 p.130, Étude relative à l'habitat adapté des gens du voyage – Mai 2016

⁶ Recommandation n° 8 p.129, Étude relative à l'habitat adapté des gens du voyage – Mai 2016

⁷ Recommandation n° 1 p.117, Étude relative à l'habitat adapté des gens du voyage – Mai 2016

Des chantiers à prolonger

D'un autre côté, le rapport final de l'étude souffre de l'absence d'un certain nombre de connaissances attendues, aussi bien au niveau national qu'à l'échelle des territoires.

Ainsi, le cadre général de l'habitat adapté à destination des gens du voyage se heurte à des écueils relatifs à la fois à la clarification et au partage d'une sémantique sur le sujet ; également à l'absence – et sa justification – de données (estimation des besoins et de l'offre programmée et réalisée) ; mais aussi à la compréhension des politiques transversales (urbanisme, logement, habitat) et de leur articulation avec celle de l'accueil.

Quant à l'analyse territoriale, elle participe à étayer un constat local déjà largement connu. Le parti pris d'analyser la politique des territoires à travers la mise en œuvre des SDAGV y a certainement contribué. D'autres dispositifs locaux, ainsi que d'autres acteurs - plus éloignés du sujet « gens du voyage », mais impliqués dans la mise en œuvre des politiques de l'habitat et du logement - auraient mérité une attention plus particulière afin de faire émerger des éléments nouveaux et complémentaires aux connaissances préalables à l'étude. En effet, il serait souhaitable que les freins constatés et connus fassent l'objet d'une analyse approfondie. Nos attentes concernent particulièrement les méthodes de recueil des besoins, la mobilisation du foncier ou encore la programmation de l'habitat.

Enfin, nous souhaiterions approfondir l'évaluation partagée des opérations d'habitat réalisées (analyse des surcoûts, enjeux de la gestion, statut des personnes, etc.) et une réflexion complémentaire sur les questions de la décohabitation, sur les parcours résidentiels ou l'accès au confort.



Immeuble Axe Nord
9-11, avenue Michelet
93400 - SAINT-OUEN
SIRET 434 938 650 00034

Tél. : 01 82 02 60 13
Port. 06 15 73 65 40
Fax : 09 74 44 55 06
Email : angvc@sfr.fr -- www.angvc.fr

Ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique
Madame Martine PINVILLE, Secrétaire d'État chargée du
Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de
l'Economie sociale et solidaire
139 rue de Bercy
75572 PARIS Cedex 12

Réf. 2016/11.53

Saint-Ouen, le 5 décembre 2016

Madame la Secrétaire d'Etat,

Plusieurs de nos interlocuteurs nous alertent de pratiques suspectes, qui se diffusent sur le territoire, relatives à l'activité des marchands ambulants sur les marchés, en application de la réglementation adoptée par certaines communes, notamment dans le département du Vaucluse à Carpentras, Vaison la Romaine ou l'Isle sur la Sorgue ou au Boulou dans les Pyrénées Atlantiques..

Par exemple à Orange, les postulants à une place de marché sont obligés de s'inscrire au préalable - chaque semaine, à un jour et un horaire fixé par la collectivité – auprès des services municipaux. Le jour du marché, le placier n'autorisera alors à débiller que ceux qui se sont préalablement inscrits, dans la limite des emplacements disponibles et selon certains critères d'établissement parfois discutables. Cette pré-inscription n'est donc aucunement une garantie de pouvoir travailler. La Ville de Grenoble est également en passe d'adhérer à une variante de ce dispositif avec la délivrance d'une autorisation de vente annuelle.

Cette procédure peut également s'ajouter à un dispositif qui consiste à instaurer un système de « points de fidélité » garantissant au bénéficiaire assidu un rang qui le favorise chaque semaine pour son placement. Ce système profite, de fait, aux marchands ambulants réguliers et exclut quasiment de toute possibilité de débiller les marchands ambulants de passage (ou locaux) ou ceux qui, notamment en période estivale, ont exercé leur activité quelques temps ailleurs.

Enfin, on nous signale également une tendance nouvelle des collectivités, comme à Nantes, à se décharger de la gestion de leurs marchés en la déléguant au secteur privé par le truchement d'une passation de marché public, ce qui évite ainsi tout dialogue avec les organisations représentatives des commerçants locaux et forains.

Au-delà de ces départements, ces pratiques, sous couvert d'une « meilleure organisation », constituent une réelle entrave à la liberté du travail pour l'exercice d'une activité ambulante sur les marchés. Il conviendrait sans doute de mener une concertation générale avec les parties intéressées afin d'y mettre un terme et d'exercer, malgré l'autorité dévolue aux collectivités en matière de réglementation sur les marchés, la vigilance et le contrôle des représentants de l'Etat sur ces pratiques.

Dans cette attente, recevez, Madame la Secrétaire d'Etat, l'assurance de nos sentiments respectueux.

Madame Nelly DEBART, la Présidente de l'ANGVC



Préfecture

Réf. 2016/12.54

Saint-Ouen, le 5 décembre 2016

Monsieur le Préfet,

Plusieurs de nos interlocuteurs nous alertent de pratiques suspectes, qui se diffusent un peu partout sur le territoire, relatives à l'activité des marchands ambulants sur les marchés, en application de la réglementation adoptée par certaines communes.

Par exemple on nous signale ici que les postulants à une place de marché sont obligés de s'inscrire au préalable - chaque semaine, à un jour et un horaire fixé par la collectivité – auprès des services municipaux. Le jour du marché, le placier n'autorisera à débiller alors que ceux qui se sont préalablement inscrits sur la liste, dans la limite des emplacements disponibles et selon certains critères d'établissement parfois discutables. Cette pré-inscription n'est donc aucunement une garantie de pouvoir travailler. La Ville de Grenoble est également en passe d'adhérer à une variante de ce dispositif avec la délivrance d'une autorisation de vente annuelle.

Cette procédure peut également s'ajouter à un autre dispositif consistant à instaurer un système de « points de fidélité », attribués au bénéficiaire assidu, qui lui confèrent un rang chaque semaine pour son placement. Ce système profite, de fait, aux marchands réguliers et exclut quasiment de toute possibilité de débiller les marchands ambulants de passage (ou locaux) ou ceux qui, notamment en période estivale, ont exercé leur activité quelques temps ailleurs.

Enfin, on nous signale également une tendance nouvelle des collectivités, comme à Nantes, à se décharger de la gestion de leurs marchés en la déléguant au secteur privé par le truchement d'une passation de marché public, ce qui évite ainsi tout dialogue avec les organisations représentatives des commerçants locaux et forains.

Au-delà, ces pratiques, sous couvert d'une « meilleure organisation », constituent une réelle entrave à la liberté du travail pour l'exercice d'une activité ambulante sur les marchés. Il conviendrait sans doute de mener dans votre département une concertation générale avec les parties intéressées afin d'y mettre un terme et d'exercer, malgré l'autorité dévolue aux collectivités en matière de réglementation sur les marchés, la vigilance et le contrôle des représentants de l'Etat sur ces pratiques.

Dans cette attente, recevez, Monsieur le Préfet, l'assurance de nos sentiments respectueux.

Madame Nelly DEBART, la Présidente de l'ANGVC



Immeuble Axe Nord

9-11, avenue Michelet

93400 - SAINT-OUEN

SIRET 434 938 650 00034

Tél. : 01 82 02 60 13

Port. 06 15 73 65 40

Fax : 09 74 44 55 06

Email : angvc@sfr.fr -- www.angvc.fr

ASSEMBLEE NATIONALE
Monsieur Dominique RAIMBOURG
Président de la Commission des lois
Président de la Commission nationale
consultative des Gens du Voyage
126 rue de l'Université
75355 Paris 07 SP

Réf. 2016/12.52

Saint Ouen, le 1er décembre 2016

Cher Monsieur, Raimbourg

Je me permets de vous interpeller pour attirer votre attention sur la situation extrêmement difficile que traverse ces derniers temps l'Association départementale des Gens du Voyage de l'Essonne (ADGVE), présidée par Monsieur Jésus CASTILLO, membre du réseau de la FNASAT-Gens du Voyage.

Cette association, créée en 1972, s'est vue informée d'une réduction drastique de la subvention que lui accordait le Conseil départemental de l'Essonne. Cette coupe sombre dans ses ressources va contraindre ses dirigeants à procéder très rapidement à plusieurs licenciements.

Or, je souhaite rappeler le travail d'accompagnement inestimable des familles qui est accompli chaque année par cette équipe, notamment au sein du centre social. Au-delà des services essentiels aux familles en matière de domiciliation (près de 1800 personnes) et d'accompagnement social, l'ADGVE est un soutien aux entrepreneurs indépendants, un partenaire local dans la lutte contre les discriminations et un centre actif d'animation culturelle du territoire sur tous les enjeux soulevés par l'installation et le stationnement des familles dans le département. C'est encore l'ADGVE qui a mené récemment une étude sans précédent, dans le cadre d'un observatoire de l'habitat, afin de mieux cerner les problématiques d'habitat et de logement des Gens du Voyage sur le département. Au-delà de son seul territoire, l'expertise qui lui est reconnue l'amène également à participer à des travaux de la Commission nationale consultative des gens du voyage.

Imaginez le manque d'expertise, le manque de connaissances des familles, le manque de références pour les familles qu'une éventuelle dissolution engendrerait sur un territoire parmi les plus importants d'Ile de France. Si on peut considérer comme un objectif politique de recentrer l'accompagnement des familles dans des structures communes avec d'autres publics - cela s'entend - il est plutôt difficile d'admettre la violence de la méthode qui laissera « sur le carreau » une équipe de salariés compétents et qui engendrera un repli des familles, confortant leur exclusion sociale. Il est aujourd'hui impensable que le projet global et l'expérience de cette structure disparaissent dans de telles conditions.

C'est pourquoi, Monsieur Raimbourg, nous vous demandons de peser de toute votre influence auprès de vos réseaux en Essonne et en Ile de France pour dégager une solution qui épargne à ce département des difficultés sociales supplémentaires, aujourd'hui sous estimées, et qui permette à une équipe aguerrie de poursuivre ses missions.

En vous remerciant de vos efforts pour aboutir à ce sauvetage, je vous prie d'agréer, Monsieur Raimbourg, l'expression de mes sentiments respectueux.

Au nom du Conseil d'administration de l'ANGVC et de sa présidente, Madame Nelly DEBART
Monsieur Marc BEZIAT, le Délégué Général

ELECTIONS 2017
L'ANGVC vous appelle à vous inscrire sur les listes électorales



Alors que s'annonce à grand bruit médiatique les prochains scrutins des **élections présidentielles et législatives en 2017**, l'ANGVC, toujours soucieuse d'inciter les Voyageurs à remplir leurs devoirs civiques en s'exprimant par leur participation aux élections, les invite, ainsi que tous les jeunes qui ont eu 18 ans en 2016, à **s'inscrire sur les listes électorales avant le 31 décembre**.

En effet, la loi électorale ne permet aux électeurs de voter que ceux qui sont inscrits au 31 décembre de l'année précédant une élection. **Donc, ne tardez pas !**

Afin de savoir quels papiers il est nécessaire de présenter pour s'inscrire, il est toujours préférable d'appeler la mairie de votre commune de rattachement, si vous avez un titre de circulation, ou celle de votre domicile.



COMMUNIQUE DE PRESSE 22/12/2016

Les Gens du Voyage deviennent aujourd'hui des citoyens à part entière

L'ANGVC salue avec une grande satisfaction l'adoption, en dernière lecture par l'Assemblée Nationale aujourd'hui, dans le cadre du projet de loi Egalité et Citoyenneté, de l'abrogation définitive des dispositions de la loi du 3 janvier 1969 qui avait institué les titres de circulation pour les personnes sans domicile stable, leur rattachement administratif imposé à une commune, la limitation de leur droit à s'inscrire sur les listes électorales et le quota de 3% de personnes « rattachées » pour chaque commune.

L'ANGVC est également heureuse de pouvoir partager une posture législative avec toutes les personnes dites Gens du Voyage qui, pour la première fois depuis 1912, ne seront donc plus dans l'obligation de détenir et de produire un « passeport intérieur » en tout lieu et en toute circonstance. Réclamée depuis longtemps par l'ensemble des associations représentatives et de défense des droits de l'Homme, cette abrogation vise l'une des plus anciennes injustices institutionnelles condamnée par de nombreuses instances nationales et internationales. Plus qu'une mesure de justice, c'est une discrimination d'Etat qui va disparaître totalement, dont le Conseil Constitutionnel avait déjà abrogé un volet en octobre 2012.

L'ANGVC prend donc acte d'un second symbole stigmatisant une population qui tombe, bien que tardivement, après celui de la reconnaissance le 29 octobre dernier à Montreuil-Bellay par François Hollande, le Président de la République, de la responsabilité de l'Etat français dans l'internement des Tsiganes et Gens du Voyage entre 1939 et 1946.

Cependant, l'ANGVC regrette que le texte de loi adopté aujourd'hui renforce également le caractère répressif de la loi du 5 juillet 2000 et élargisse le pouvoir de police administrative des préfets permettant de contourner quasiment de fait toute procédure judiciaire pour accélérer l'évacuation des installations illicites et créant des zones de bannissement pour le stationnement des familles sur notre territoire.

L'ANGVC estime enfin que cela prendra sans doute encore beaucoup de temps avant que ce qui n'est pas inscrit dans la loi « Egalité et Citoyenneté », et qui aurait pu combler encore mieux le fossé de l'exclusion sociale, devienne une réalité. Qu'ainsi, par exemple, l'habitat mobile permanent de ses utilisateurs soit reconnu comme leur logement; que les collectivités acceptent pleinement ce mode de vie à titre permanent ou passager sur leurs territoires; que les jeunes puissent investir sans entrave les champs du savoir et accèdent utilement à des formations adaptées; que les compagnies d'assurances adaptent leurs contrats aux obligations réglementaires qui s'imposent à tous en matière de logement et des véhicules; que les banques ne soient plus des forteresses imprenables pour accéder aux crédits...

Contact : Madame Nelly DEBART, la Présidente (Port. 0610695385)
Monsieur Christophe SAUVÉ, le Vice-président (Port. 0603335863)